

## Compte-rendu de la Formation spécialisée Santé, sécurité et Conditions de Travail du jeudi 25 mai 2023

### Présent.es :

- Mme Bourget (IA-Dasen adj), Mme Baggio, (SG)
- Mme Macé, Conseillère académique de prévention
- M. Bock, IEN-ASH,
- Représentant.es des personnels (FSU, SUD, FO, CFDT, UNSA)

À la suite des **déclarations liminaires**, l'administration répond souvent à certains points. Il n'en a pas été question cette fois. Même avec l'insistance d'une OS et l'appui des autres pour obtenir une discussion sur le problème du non-remplacement dans le 1<sup>er</sup> degré...

Nous avons envoyé une série de **questions préalables**, auxquelles nous avons eu les réponses suivantes :

- **6 protections fonctionnelles** ont été demandées (dans le premier degré principalement) sur des problèmes avec des parents d'élèves, des cas de diffamation sur les réseaux sociaux... 5 ont été accordées et une demande est en cours d'étude.

FSU : Des chefs d'établissement ne pensent pas à la proposer aux collègues.

Adm : Il faudra faire de l'information auprès d'eux.

- Le premier **groupe de travail sur le radon** aura lieu le **12 juin** suivi de visites en établissements.
- Les membres de la Formation spécialisée auront leur première formation en septembre.
- **Election du/de la référent.e VSST** (violences sexistes et sexuelles au travail)

Maryse Leroyer CGT est élue vsst titulaire par 6 voix sur 9

Solène Le Gouès Sud est élue suppléante par 6 voix sur 9 également

Une membre de la CFDT a également présenté sa candidature et a recueilli 3 voix sur 9.

Nous espérons qu'elle pourront bénéficier de leur formation le plus rapidement possible.

## Présentation de l'outil Prév-Céciriské - Mme Macé, Conseillère de Prévention Académique (CPD)

Le but est de développer la culture de prévention au sein des établissements. Identifier les risques afin de les réduire.

Le DUERP (Document Unique des Risques Professionnels) est une obligation réglementaire avec un archivage à 40 ans obligatoire. L'outil Céciriské permet également de le réaliser et le mettre à jour au sein des écoles.

L'accès se fait par le biais du bureau numérique du directeur d'école. La CPD nous montre un diaporama et une vidéo pour nous montrer à quel point la procédure est « rapide ». Cela reste, pour nous, une charge de travail supplémentaire pour les directeur.ices.

L'outil permet ensuite aux chefs d'établissement et aux IEN d'accéder à une synthèse des données dans ARENA.

FSU : En tant que membres de la FS-SSCT, comment y avoir accès ?

Adm : Il faut le demander cela au niveau académique en en CHSCTa...

*(ce que nous avons fait ce 1er juin)*

Des synthèses seront faites au niveau départemental : le CPD peut en faire des extractions.

La FSU rappelle sa demande initiale : cette appropriation par les équipes ne doit pas se faire sur les 108h mais sur le temps d'animation pédagogique.

## Bilan des PIALs – M. Bock (IEN-ASH)

Pour rappel, les objectifs des PIAL était :

- 1) d'améliorer la réactivité et la flexibilité afin d'offrir l'accompagnement nécessaire ;  
*... Flexibilité c'est bien ça le problème pour nous !*
- 2) de professionnaliser les AESH en améliorant leurs conditions de travail.

*Le PIAL a de fait dégradé les conditions de travail de beaucoup d'entre elles, mais l'administration s'appuie sur leur "observatoire" au sein du département qui leur permet d'affirmer que tout va pour le mieux.*

*Ce que toutes les organisations syndicales ont démenti.*

À la rentrée 2022, il y avait **7208 élèves en situation de handicap** dont **6416 en milieu ordinaire** (dont l'ULIS) et **2273 AESH**.

FSU : Nous avons entendu des informations qui circulaient selon lesquelles les élèves ayant une notification mutualisée n'auraient plus que 3h. C'est du saupoudrage !

IEN-ASH : Actuellement 4h en moyenne dans le département.

FSU : C'est du bricolage. Impossible d'apporter une véritable aide profitable à ces élèves qui ont besoin d'un cadre rassurant. Nous dénonçons la perte de sens du métier.

FSU : Le PIAL inter-réseau pose problème. Les AESH devraient pouvoir choisir.

Nous souhaitons la mise en place d'un mouvement intra-PIAL.

Nous dénonçons également les obligations qui seraient faites aux AESH du second degré qui n'ont plus d'élèves à aller vers le 1er degré en fin d'année. Nous demandons que les quotités horaires ne soient pas baissées, et en profiter pour proposer des formations en présentiel sur ces heures.

En réponse à une autre de nos questions : l'IEN-ASH nous indique qu'actuellement 160 élèves attendent une place en IME et 85 en DITEP

## **Registres**

De nombreuses situations sont revues en séance : l'administration nous indique les retours qu'ils ont eu suite à la dernière formation spécialisée du 9 mai.

Le Conseiller de prévention départemental pointe l'augmentation du nombre de conflits entre collègues dans les écoles du 1er degré.

Nous dénonçons les agissements d'un **médecin expert qui "casse de l'enseignant"** dans le cadre du Conseil médical. La DSDEN nous indique que ce n'est pas son périmètre d'action et que nous devons récupérer nous mêmes des témoignages pour faire remonter nous-même le problème directement auprès de l'ARS.

Nous rétorquons qu'étant donné que les collègues sortent en pleurs de ces rendez-vous, ça devient aussi le problème de l'administration, tenue de protéger ses fonctionnaires.

... Mais, l'administration considère que c'est à nous de monter ce dossier. **Nous reprendrons donc contact avec les collègues qui nous avaient témoigné des agissements de cette « médecin experte » pour de leur demander de témoigner en leur nom afin de monter un dossier « solide ». Nous espérons ainsi mettre fin à la maltraitance subie par bon nombre de collègues, qui, dans leur situation, ont d'autant plus besoin de bienveillance.**

**Si vous avez été victime de cette médecin au cours d'un rendez-vous, n'hésitez pas à nous transmettre votre témoignage par mail à [snu29@snuipp.fr](mailto:snu29@snuipp.fr).**